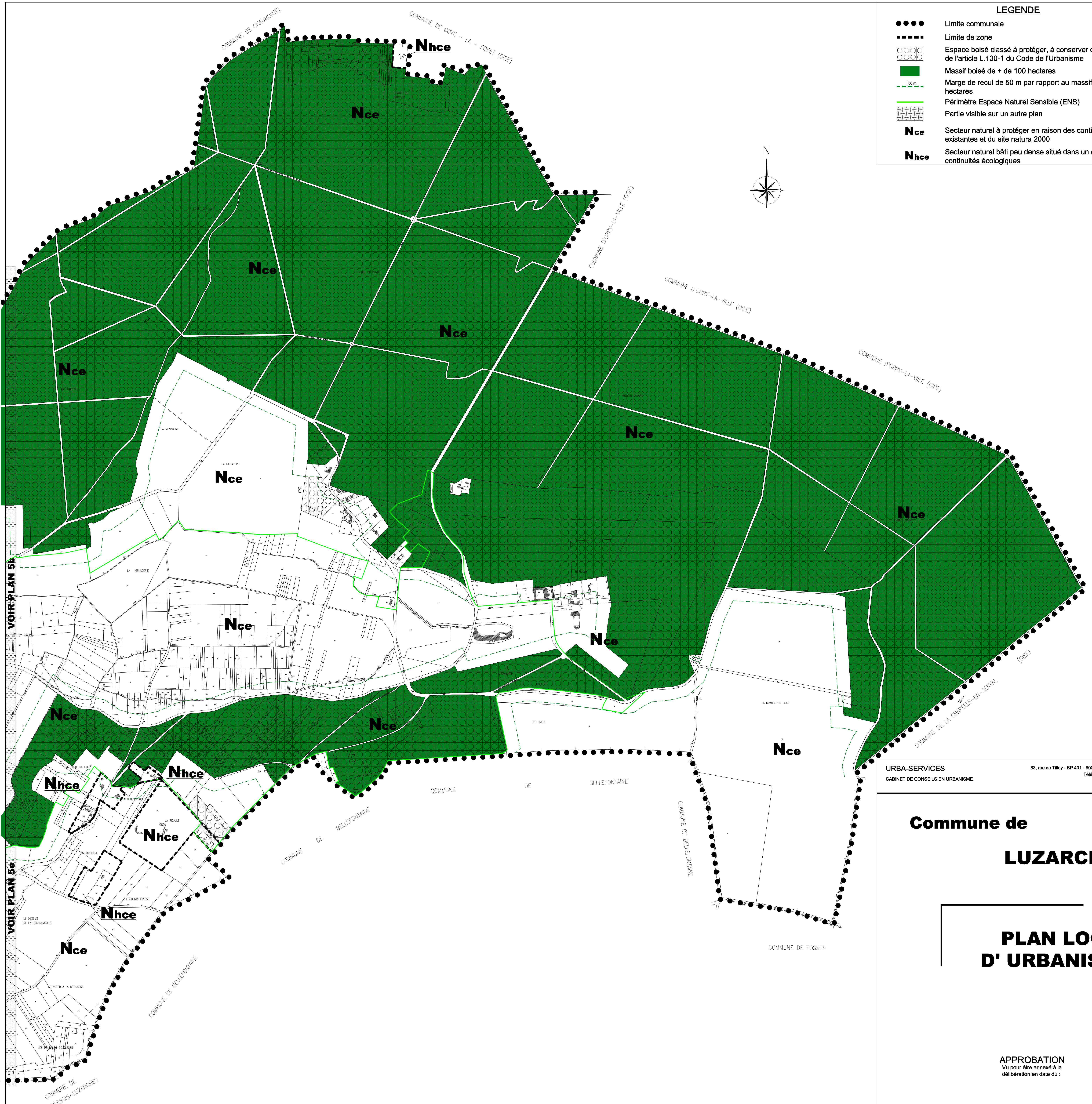
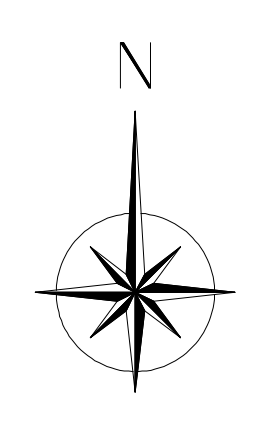


LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ⊗⊗⊗⊗ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Massif boisé de + de 100 hectares
- 50 m — Marge de recul de 50 m par rapport au massif de + de 100 hectares
- Périumètre Espace Naturel Sensible (ENS)
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- Nce** Secteur naturel à protéger en raison des continuités écologiques existantes et du site natura 2000
- Nhce** Secteur naturel bâti peu dense situé dans un couloir de continuités écologiques



VOIR PLAN 5a

VOIR PLAN 5e

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57 Fax : 03.44.45.04.25

Commune de **LUZARCHES**

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal Est"

Echelle : 1/5000e